

Conférence régionale de la mer et du littoral et Conseil maritime de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest

4 & 8 juillet 2014 à Lorient

Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)

Les Plans d'Action pour le milieu marin

Programme de Surveillance (PdS)

Programme de Mesures (PdM)



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr

Plan de la présentation

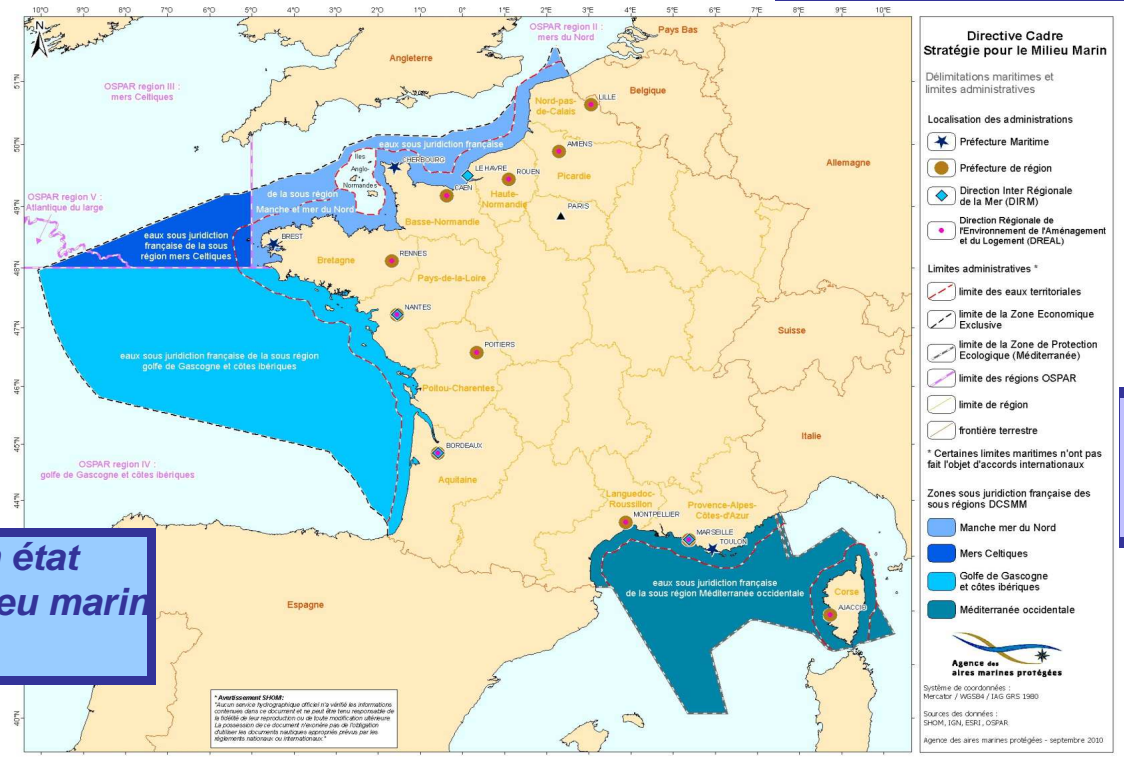
- **Les PAMM**
 - Rappel calendrier général
- **Programme de surveillance**
 - Calendrier
 - Types de réseaux et coûts
- **Programme de mesures**
 - Calendrier
 - Types de mesures
- **Suites de la période d'association et de synthèse**
 - Éléments d'aides pour l'écriture du projet de PAMM
 - Information des instances de gouvernance
- **Consultation**



L'élaboration des 4 plans d'action pour le milieu marin

1^{er} cycle en cours

Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
arrêtés en 2012



Atteinte du bon état écologique du milieu marin
2020

Programme de surveillance
Fin 2014

Évaluation initiale
Bon état écologique
Objectifs environnementaux
2018

Programme de mesures
Fin 2015

Plan d'Action pour le Milieu Marin

Les PAMM portent la stratégie française de protection du milieu marin,

- **Intègrent l'ensemble des politiques menées** ayant un lien avec la protection de l'environnement marin, de niveau supra-national, national comme local.
- Peuvent **renforcer certaines mesures existantes** au titre de politiques sectorielles afin de répondre aux enjeux spécifiques de protection du milieu marin.
- Comprennent des **mesures réglementaires ou non réglementaires**.
- Permettent de traiter de **problématiques encore peu prises en compte dans les politiques publiques** (déchets marins, introduction d'énergie dans le milieu marin, limitation du bruit sous-marin).
- Organisés en réponse à **11 « descripteurs »**
- Prennent en compte, dans la mesure du possible, des **impacts cumulatifs**.



Les PAMM

La façade NAMO est concernée par **la mise en œuvre de 3 PAMM : Golfe de Gascogne – Mers Celtiques – Manche Mer du Nord** (découpage des échelles issu de la convention OSPAR pour l'élaboration des PAMM).

- Une harmonisation des travaux réalisée par les services en charge des 3 PAMM
- Une sollicitation de la Commission Permanente du CMF NAMO, pour travailler 1 fois par mois, notamment sur l'élaboration des PAMM GdG-MC
- Un travail d'association spécifique à l'échelle de la Bretagne, à travers la contribution du GT PAMM CRML.

Programme de surveillance objectifs et date cible

Le PDS doit permettre

- la mise à jour de l'évaluation initiale ;
- de juger de l'efficacité des mesures et de l'atteinte des objectifs environnementaux et du bon état écologique des PAMM ;
- de rendre compte à la commission européenne de la bonne application de la directive cadre.

Date cible :

- **adoption au plus tard le 15 janvier 2015**

Programme de surveillance – calendrier

Janv. - mars 2014

Finalisation du projet
du programme
de surveillance

Avril - mi-mai

Association

Juin – mi- août

Prise
en compte de
l'association,
priorisation, travail
sur les coûts

juillet-CRML-CMF

Mi août -
Mi nov. 2014

Consultation

Sept - oct
Avis du Comité
de bassin

Juillet-Août. 2014
Compléments
Écriture projet PDS.

Nov. 2014
Prise en compte avis

Déc. 2014
Approbation
par les préfets coord.

Programme de surveillance

Types de réseaux

3 types de réseaux de suivi identifiés à ce jour :

- Des programmes ou thématiques **bien couverts** par des réseaux existants. **Très peu voire pas de compléments à faire.** (*Conservation de la Biodiversité et réseaux trophiques / D1-D4*), (*Réduction de l'eutrophisation / D-5*), (*Absence de contamination des denrées alimentaires / D-9*),
- Des programmes comprenant des réseaux existants mais **incomplets** vis à vis des descripteurs. **Des développements prévus.** (*Bonne santé des stocks commerciaux / D-3*), (*Préservation des fonds et du Benthos / D-6*), (*Absence d'effets néfastes des contaminants et pollution / D-8*), (*Limitation des déchets marins / D-10*),
- Des thématiques avec **peu, voire pas** de réseaux existants. (*espèces invasives contenues / D-2*), (*hydrographie non modifiée / D-7*), (*limitation du bruit sous-marin / D-11*). **Des réseaux à constituer.**

Programme de surveillance

Mise en place d'une stratégie de surveillance par sous-programme, pour le 1er cycle de PAMM avec 3 cas en cours de discussions avec les contributeurs actuels :

- La surveillance repose sur l'existant ;
- La surveillance repose sur l'existant, complété pour les besoins de la DCSMM ;
- Un programme d'étude est mis en place pour définir des propositions de surveillance consolidées pour le second cycle de surveillance (financement hors programme de surveillance).



Programme de surveillance coûts globaux (évaluation DEB au 4 juillet 2014)

Estimation du coût annuel de l'ensemble des programmes pour les 4 PAMM :

- coût global estimé à 61 millions €
- 49 millions € pour les programmes existants & 12 millions € pour les programmes à créer.

Estimation pour un cycle de 6 ans pour les 4 PAMM :

- coût global estimé à 364 millions €
- 292 millions € pour les programmes existants & 72 millions € pour les programmes à créer.

Le détail par SRM n'est pas connu à ce jour.

Programme de surveillance

Principaux contributeurs rencontrés au niveau national :

Agences de l'Eau, Agence des Aires Marines Protégées, Office National de de l'Eau et des milieux aquatiques, Muséum d'histoire naturelle et CNRS, Institut Français pour la recherche en Mer, directions d'administration centrale des ministères de l'écologie et de l'agriculture, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, SHOM

pour valider :

- la **contribution effective des dispositifs existants** à la surveillance de la DCSMM ;
- les **propositions d'évolution des dispositifs existants** sur le 1er cycle des PAMM.

Rencontres qui se poursuivent en 2014 au niveau national et en sous-régions marines avec les maîtres d'ouvrage et contributeurs potentiels.

Programme de mesures - Calendrier

Calendrier parallèle d'élaboration
des programmes de mesures des SDAGE

Mars à juin 13

Choix des
objectifs
opérationnels
+
Recensement et analyse
de l'existant
+
Élaboration des pistes
de mesures nouvelles
+
Prise en compte
des mesures
proposées de 2012
et Assises

Juil. à oct. 13

Association des
acteurs de la mer
+
Proposition
de mesures
complémentaires
+
Poursuite du travail du
secrétariat technique
sur les mesures
nouvelles

Nov 13 – mai 14

Étude nationale
d'incidence des
mesures nouvelles
(impact
environnemental et
socio-économique)

Projet
PDM consolidé

Mai-Juil. 14

Association

Projet
PDM consolidé
amélioré

Déc. 14
– juin 15

Con-
sulta-
tion
publique
et
des
instances

Fin août 2014

Evaluation environnementale
des PdM (avis sur le projet consolidé amélioré)

Déc.15

Approbation
PDM

Programme de mesures

Typologie

- **Mesures existantes** = mesures comprises dans les politiques publiques actuelles (arrêtés, plans, schémas, programmes...).
- **Plus de 1 000 mesures individuelles recensées en 2013.**
 - Regroupées en 80 mesures clés (environ) dans les PAMM GDG/MC
 - Une analyse de la suffisance des mesures existantes menée par les acteurs (CP CMF NAMO notamment)
 - Sélectionnées puis développées dans le projet de PdM MMN.
- **Mesures nouvelles** = mesures de renforcement d'une action existante ou création d'une mesure propre aux PAMM.
 - 28 propositions de mesures nouvelles, suite à une première sélection effectuée par les préfets coordonnateurs des PAMM GdG/MC et sans intégration des mesures nationales
 - 46 propositions de mesures nouvelles en MMN, avec intégration des mesures nationales
 - Donc un *volume de propositions de mesures nouvelles comparable*

Programme de mesures

Typologie et synthèses

D	Nom du Descripteur	GdG / MC	MMN	communes aux 3 PAMM
D1	Biodiversité conservée & Réseau trophique	4	9	3
D4	abondant et diversifié			
D2	Espèces invasives contenues	5	3	1
D3	Stock d'espèces exploitées en bonne santé	3	5	1
D5	Eutrophisation réduite	0	0	0
D6	Intégrité des fonds et benthos préservés	6	10	3
D7	Hydrographie non modifiée	0	0	0
D8	Contaminants et pollution sans effet néfaste	1	3	0
D9	Pas de contaminations des denrées alimentaires	0	0	0
D10	Déchets marins limités	6	7	4
D11	Introduction d'énergie non nuisible au milieu	2	3	1
	Mesure transversale	1	6	0
	Total	28	46	13

Programme de mesures

Ateliers de la seconde phase d'association

Objectifs : présenter aux acteurs les éléments d'aide à la décision et poursuivre l'examen des mesures regroupées par descripteurs pour élaborer les projets de programme de mesures, échanges sur le projet de programme de mesures.

PAMM GDG/MC : 3 ateliers d'association

- 18 & 25 juin (Lorient & Rennes) : examen de tous les descripteurs hors D1 & D4.
- 1er juillet à Nantes : examen des descripteurs 1 et 4 (biodiversité et réseaux trophiques).

PAMM MMN : 1 réunion d'association

- 11 juin (Caen) : à l'échelle de la SRM Manche – mer du Nord

Pour les 3 PAMM, retours écrits possibles -> 15 juillet 2014.

Programme de mesures

Éléments d'aide à la décision

- **Étude nationale d'incidence socio-économique et environnementale** (les pistes de mesures nouvelles ont fait l'objet d'une première estimation coût-efficacité).
- **Recommandations émises par la DEB** au titre de la cohérence des mesures et des actions au niveau national.
- **Résultats de l'association.** Recueil des contributions des acteurs lors des ateliers. Ajout de la contribution du GT PAMM/CRML (4 réunions) et du travail de la CP du CMF NAMO (6 réunions).
- **Harmonisation PAMM GdG/MC/MMN et articulation avec les SDAGE** (commissions littoral et secrétariats techniques de bassin).

Composition des projets de PDM communs aux 4 PAMM

Trame nationale

- **Partie I** - Éléments d'introduction aux programmes de mesures du PAMM
- **Partie II** - Le programme de mesures du PAMM : les mesures de la SRM pour atteindre ou maintenir le bon état écologique du milieu marin
- **Partie III** - Synthèse et perspectives
- **Partie IV** - Annexes



Programmes de mesures

Les informations aux instances de gouvernance

- **Conférence Régionale Mer et Littoral / 4 juillet 2014 (Lorient)** : compte rendu des travaux menés par le GT PAMM et point d'avancement sur l'élaboration des programmes de surveillance et de mesures.
- **Conseil Maritime de Façade NAMO / 8 juillet 2014 (Lorient)** : point d'avancement sur l'élaboration des programmes de surveillance et de mesures.
- **Conseil Maritime de Façade Sud Aquitaine / 15 juillet 2014 (Bordeaux)** : idem CMF Nammo
- **Commission permanente / 8 juillet 2014 (Rouen)** : suivi des commissions spécialisées du CMF Manche Est – mer du Nord sur le PAMM et notamment les propositions de mesures nouvelles
- **Collèges Etat-PAMM NAMO, SA, MEMN** : informés des travaux des ST et appelés à les valider.

Programme de mesures

Suites de la période d'association et synthèse

- **Fin août** : une première proposition de projet de programme de mesures adressée par les préfets coordonnateurs à l'autorité environnementale (AE), comme pour l'ensemble des projets/plans et programmes dépendant du ministère de l'Ecologie et soumis à étude d'impact ;
- **Sept.-nov.** : avis de l'AE / poursuite de l'information des acteurs ;
- **Nov.** : intégration de l'avis de l'AE au projet de PDM ;
- **Déc. 2014 à Juin 2015** : consultation des instances ;
- **Déc. 2015** : adoption par les préfets coordonnateurs.

Merci de votre attention

